

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11
770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

L'OFFICIEL 66
Saison 2024/2025

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi 09h à 12h30 – 14h à 18h.
- Lundi, vendredi 09h à 12h – 14h à 17h.

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

↓
06 10 84 48 53



OFFICIEL 66 N°45 DU 27/06/25
SAISON 2024/2025

L'OFFICIEL 66 N°45 DU 27/06/25
SAISON 2024/2025

Commission Départementale des Arbitres

Procès-verbal de la réunion plénière du 13 juin 2025

Présents : ACHLOUJ Hassan – PEREZ Gérard - Bruno CAZORLA – DEMANNE Bertrand - DOUAY Kévin – GUERIoT Christophe – GIL Boris – REYES Ludovic – ROMERO Didier – MARTINS Nelson – PARES Thierry – PERRIN Nathan – CRESCI Dorian – BODEN Olivier

Début de la réunion à 18h30

Correspondance reçue

Mr Cyril TAL HOUARN souhaitant être affecté en tant qu'arbitre central pour la saison 2025-2026. Réponse faite.

Mr Hamed KHERCHOUCHE faisant acte de candidature à la CDA pour la saison 2025-2026. Transmis au comité directeur avec avis défavorable.

Mr Jean-Louis MERMET faisant acte de candidature à la CDA pour la saison 2025-2026. Transmis au comité directeur avec avis défavorable

Organisation 2025-2026 :

Ludovic REYES souhaite arrêter sa mission au sein de la CDA.

La CDA le remercie pour le travail réalisé depuis plusieurs années.

La commission propose au Comité Directeur Romain CANAL pour présider le conseil de l'ordre à compter de la saison 2025-2026.

Félicitations sportives

La CDA tenait à féliciter ses arbitres pour leur réussite sportive :

Eric WATTELLIER et Ludovic REYES : pour leur maintien en Ligue 1, respectivement en qualité d'arbitre (F1 Elite) et d'arbitre assistant (AAF1)

Soulaimane CHAMEL pour son maintien en qualité d'Arbitre de National (F3)

Maxens FROGER qui devient Jeune Arbitre de la Fédération (JAF)

Nathan PERRIN qui devient candidat JAF

Dorian CRESCI qui devient candidat F4

Ils représentent une belle vitrine pour l'arbitrage départemental

Dates des tests physiques

Les tests physiques pour la saison 2025-2026 auront lieu :

Samedi 30 août à 9 heures

Vendredi 5 septembre à 18 heures

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Samedi 9 septembre à 9 heures

La CDA transmettra un formulaire aux officiels pour sélectionner une date et préciser le lieu.

Modification du Règlement Intérieur

La CDA entérine les modifications du Règlement Intérieur préparé par le groupe de travail dédié.

Le Règlement Intérieur 2025-2026 sera publié sur le site du district.

Affectation 2025-2026

La CDA propose au Comité Directeur les affectations suivantes pour la saison 2025-2026 :

Départemental 1

Nom	Prénom	Affectation 25-26
Ben Amar	Jamel	D1
Amiar	Kamel	D1
Abdenabi	Nadir	D1
Alcaraz	Julien	D1
Halaili	Ibrahim	Candidat R3
Clémente	Cédric	D1
Achlouj	Hassan	D1
Boulhala	Housseyn	D2 (Art 7.16)
Genièvre	Thierry	Fin de carrière *
Cavalière	Alexis	Candidat AA Ligue
Tournemine	Jérôme	D1

*2^e saison gelée consécutive pour raisons médicales, rétrogradation en D2 si l'arbitre venait à reprendre l'arbitrage

Départemental 2

Nom	Prénom	Affectation 25-26
Mernissi	Younes	D1
Pagel	Jean-Christophe	D1
Bouabdallah	Aicha	D2
Essat	Badr Eddine	D2
Bar	Alexis	D2
Diallo	Alaye	D3 (Art 7.16)

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Départemental 3

Nom	Prénom	Affectation 25-26
LAPACHERIE	Thibaut	D2
KARA	Emre	D2
LEBON	Nicolas	D3
MORTADI	Omar	D3
ID BOUSSADEL	Brahim	D3
ROPTIN	Antoine	D3
MAACHI	Farid	D3
BAYEKOLA	Christian	D3
SOUICI	Said	D4 (Art 7.16)

Départemental 4

Nom	Prénom	Affectation 2025-26
TALIBI	El Mehdi	D3
MENDEZ	Thomas	D4
BOUBEKKER	Kamar Eddine	D4
HAIMICHE	Zouheir	D4
SERRA PUIG	Gabriel	D4
BENNOUR	Amirouche	D4
ALBANELL	Cyril	D4

Stagiaires Adultes :

Nom	Prénom	Affectations 2025-26
Annaouas	Noreliakin	D4
Ouabou	Abdelhamid	D4
Quesada	Nicolas	D3
Henon	Julien	D4
Ajnan	Bilal	AA
Kaddani	Mounir	D4
Henon	Antoine	D3
Alvarez Ferre	Alexandre	D3
Mahioui	Oussama	D3
Rouge	Thomas	D4
DU SACRE CŒUR	Enzo	Stagiaire
FARAH	Oussama	Stagiaire

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Stagiaires adultes formés durant la saison 2024-2025 (non observés cette saison)

	Affectations 2025-26
GAHERY Ophelie	Stagiaire
KHAIROUN Hamza	Stagiaire
Ngoma Junior	Stagiaire
Rogez Melvyn	Stagiaire
Tonnelier Adrien	Stagiaire

Arbitres assistants

Nom Prénom	Affectation 2025-26
KHAIROUN Youssef	AA
TAL HOUARN Cyril	AA
PERU Pierre	AA
CAVALIERE Alexis	Candidat AA ligue
AGCA Ramazan	AA (suite décision CRA)

JAD et stagiaires JAD

NOM	PRENON	Affectations 2025-2026
SERAFIM	MIGUEL	JAD
GRINDEL	MATHYS	JAD
BESSENOUCI	YANIS	JAD
OUSSAMA	YAHIA	JAD
KHALILI	MAHMOUD	D2
GHAILAN	MOHAMED	JAD
PERONNE	YANIS	JAD
ADAM	ALAYOUD	Stagiaire JAD
OUTIZGUINE	JAMEL	JAD
LASFAR	ABDELOUHAD ES SALEHY	JAD
ALLAH	MOUAD SAID	JAD
BENOMAR	ISMAEL	Stagiaire JAD
CHAITA	WALID	Stagiaire JAD
NOUH SACI	MOHAMED	JAD

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CUISINIER	LORENZO	Stagiaire JAD
MOLIMARD	LENY	JAD
NOUAR	ZAKARIA	Stagiaire JAD
KHALILI	MAHMOUD	D2
EK MAKNASY	ABDELAH	JAD
AKRIED	SAMIR	JAD
BAMMOU	YANIS	JAD
PERONNE	YANIS	JAD
MEKHELFI	REDWAN	JAD
MEJDOUB	DADI	Stagiaire JAD
BEAUNIEUX	ALEXANDRE	JAD
CANDILLE	THIMOTE	JAD
COMBEMOREL	ENZO	D2
GHAILAN	MOHAMED	JAD
Parayre	Romain	D2

Arbitres stagiaires ayant réussi la FIA du mois d'avril

Nom	Prénom
GASQUEZ	Daniel
DELORY	Coleen
PERRIN	Jordan
DELCLLOS	Noa
ZAHAF	Toufike
IBRAHIMI	Sofiane
TAZI	Yazid
MICHEL	Nolan
TABOZEP	Boyan
LAGHMIRI	Lena
EZZOUGARI	Zakaria
BIHHI	Walid

La CDA transmet cette proposition au Comité Directeur du District pour validation.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

1) FIA - Remise des écussons

La remise des écussons pour les stagiaires de la dernière FIA aura lieu le jeudi 26 juin 2025 à 19h au siège du district.

2) Questions diverses et tour de table

Chaque membre a pu prendre la parole afin de s'exprimer.

La CDA présente ses sincères condoléances à Youssef KHAIROUN et sa famille pour le deuil qui les touche.

Le Président
Boris GIL



Fin de la réunion à 20h15

Le Secrétaire
Bruno CAZORLA



CONSEIL DE L'ORDRE

REUNION DU 20/06/25 – PV N°14

Président : Ludovic REYES

Présents : Hassan ACHLOUJ, Gérard PEREZ, Bruno CAZORLA, Kévin DOUAY

MANQUEMENTS

XXXXX – Jeune Arbitre de District

Cet arbitre était convoqué en commission de discipline du District le mercredi 18 juin 2025. Cet arbitre ne s'est pas présenté lors de cette commission de discipline sans excuse préalable. Cet arbitre explique « être passé à côté du courriel de convocation ». En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide : d'infliger à M. XXXXX une mesure administrative de non-désignation pour une période de 14 jours, commençant à courir à compter de sa date de reprise pour la saison 2025/2026, conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Le Président
Ludovic REYES



Le Secrétaire
Bruno CAZORLA



Commission du Statut de l'Arbitrage

PROCES-VERBAL N° 4 REUNION DU 13/06/2025

Président : Jean-Luc GARCIA

Présents : Bruno CHATANAY, Marc PAULY, Hassan ACHLOUJ, Raymond VASQUEZ.

Absents Excusés : Jean-Claude DELATRE, Abderrazak SOUSSI.

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de 7 jours, devant la Commission d'Appel du District de football des P.O., dans les conditions de forme et de délai prévues par les Art. 188, 189 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2024/2025 :

- La date du premier examen de la situation des clubs au **28 février 2025** ;
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction **31 mars 2025** ;
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matches effectués par les arbitres) au **15 juin 2025**.
- La date limite de publication définitive de la liste des clubs en infraction au **30 juin 2025**

STATUT ARBITRAGE : **CONDITION DE COUVERTURE ART 34
VALIDATION DU NOMBRE DE MATCHES :**

En application de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage, le Comité de Direction confirme, à l'unanimité le nombre de **20 rencontres** qu'un Arbitre doit diriger par saison pour lui permettre de représenter son Club et 10 rencontres pour un arbitre stagiaire

1. VALIDATION DES CANDIDATS RECUS A LA DERNIERE FIA DU MOIS D'AVRIL 2025

BIHHI Walid SPORTING PERPIGNAN NORD
DELCLOS Noa
DELORY Colleen FC POLLESTRES
EZZOUGARI Zakaria OCP
GAZQUEZ Daniel FC POLLESTRES
IBRAHIMI Sofiane FC LE BOULOU SJPC
LAGHMIRI ESTEBA Lena FC ALBERES ARGELES
MARTINEAU Lucas FAC
MICHEL Nolan FC THUIR

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

PERRIN Jordan FC LE SOLER
TAZI Yazid FC FOURQUES
TAZOBEP Boyan RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE
ZAHAF Toufike FC LE BOULOU SJPC

Ces arbitres pourront couvrir leur club qu'à partir de la saison 2025/2026

2. COURRIERS RECUS

Courrier de M. LAPACHERIE Thibaut arbitre représentant le FC BARCARES MEDITERRANEE invoquant l'article 33 C du statut de l'arbitrage pour pouvoir changer de club. La commission à la vue de certaines informations autorise M. LAPACHERIE Thibaut à changer de club et à représenter ce nouveau club dès la saison 2025/2026.

3. SITUATION DES CLUBS DES P-O AU 16/06/2025

Pour les équipes évoluant en National et Régional, décision sera prise par la LIGUE D'OCCITANIE pour dresser l'état des clubs en infraction avec le statut de l'Arbitrage (Article 8 du Statut de l'Arbitrage) :

DEPARTEMENTAL 1 :

OBLIGATION DE 2 ARBITRES DONT 1 ARBITRE MAJEUR

561156 AVENIR FOOT CATALAN

AGCA Ramazan	N°2545758961		
BOUBEKER Kamar Eddine	N°9603911130		Formé Club
BOULENOUAR REZIGUE Razi	N°2546793266		Joueur
BRISSY Noha	N°2546431414		Formé Club
		Quota match non réalisé	
ES SALEHY LASFAR Abdelouahad	N°9605199515	FIA 11/24	Formé Club
OTTL Evan	N°2547353045	Stagiaire	Formé Club
		Quota match non réalisé	
PAGEL Jean Christophe	N°1475315369		Formé Club
SERAFIM Miguel	N°2546313542		Formé Club
ZEMMOUR ACHARKI Souhaib	N°9603992407	FIA 11/24	Formé Club Joueur

530387 FC CERET

ES SAT Badr Eddine	N°9602559752		Formé Club
REYNAUD Cassy	N°9603559724	Stagiaire	Formée Club
		Joueuse	
		Quota match non réalisé	

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

554333 LE BOULOU SAINT JEAN PLA DE CORTS FC

BUSSIERE Thomas	N°2543243039	<u>Licence enregistrée hors délai 24/04/2025</u> <u>Quota match non réalisé</u>
PERU Pierre	N°2227771052	
MENDEZ Thomas	N°1495313126	Couvre le FC VINCA 2024/2025 – 2025/2026 +deux saisons Indépendant 2026/2027 – 2027/2028 Et couvrira le Club à partir du 1 ^{er} juillet 2028 (Art.35.4)
SANDLER Florian	N°2547002859	Couvre le FC ASPRES 2024/2025 – 2025/2026 +deux saisons sans appartenance 2026/2027 - 2027/2028 Et couvrira le Club à partir du 1 ^{er} juillet 2028 (Art.35.4)

564542 RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE

AZRIKEN TALBI FANNAN Adam	N°2548259579		Formé Club
BENOMAR LAMRANI Ismael	N°2548278395	FIA 11/24	Formé Club
Joueur			
BOUZIANI Mohamed	N°2545091059	Stagiaire	Formé Club
Joueur			
		<u>Quota match non réalisé</u>	
CHAITA Walid	N°2546953134	FIA 11/24	Formé Club
GHARBAOUI Walid	N°2547346299	Stagiaire	Formé Club
Joueur			
GHAILAN Mohamed	N°2548459798	Stagiaire	Formé Club
Joueur			
KARA Emre	N°2544046702		Couvre le OC Cabestany 2024/2025 - 2025/2026 + deux saisons sans appartenance 2026/2027-2027/2028 Et couvrira le Club à partir du 1 ^{er} juillet 2028 (Art 35.4)
KHELIL Adem	N°9602864203		Formé Club
Joueur			
OUARDI SAADI Rayan	N°9604109431	FIA 11/24	Formé Club
SACI Mohamed nouh	N°9602448271	Stagiaire	Formé Club
SAID ALLAH Mouad	N°9604181493	Stagiaire	Formé Club
Joueur			

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

580858 SAINT CYPRIEN FC

CANAL Romain N°1420595738
PARES Thierry N°1799621273

523708 LE SOLER F.C.

AMIAR Kamel N°9603739750
BENNOUR Amirouche N°9604170024
CAVALIERE Alexis N°1425328999

Formé Club

Formé Club

Couvre le FC ST ESTEVE 2024/2025 -
-2025/2026

+ deux saisons sans appartenance
2026/2027-2027/2028

Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2028 (Art 35.4)

ID BOUSSADEL Brahim N°9602267190

Couvre EMPIRE FUTSAL 2024/2025 -
2025/2026

+ deux saisons sans appartenance
2026/2027-2027/2028

Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2028 (Art 35.4)

KADDANI Mounir N°2548054052
QUILES Miguel N°1420394025

Stagiaire

Formé Club

Formé Club

530112 THUIR F C

CAZORLA Bruno N°2320418098
CAZORLA Célya N°9603298973

Saison gelée par la CRA

Stagiaire

Formée Club

Quota match non réalisé

CARZOLA Mélyssa N°9604284410

Stagiaire

Formée Club

Quota match non réalisé

CRESCI Dorian N°2546615358
HALAILI Ibrahim N°2545916243
MAHIOUI Oussama N°9602828488

Stagiaire

Formé Club

552712 VILLELONGUE F.C.

BERKANI Melissa N°9603898968

Stagiaire

Formée Club

Joueuse

GARAH Siham N°9602773919

Stagiaire

Formé Club

Quota match non réalisé

551010 VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER F.C.

529240 ENTENTE CONFLETOISE

529240 PRADES A.S

BESSENOUCI Yanis N°9604217680

Stagiaire

Formé Club

Joueur

COMBEMOREL Enzo N°2546160800

Stagiaire

Formé Club

Licence enregistrée hors délai
18/09/2024

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

OUABOU Abdelhamid N°2547711710 Stagiaire Formé Club
Joueur

553264 PERPIGNAN OC 2 : Voir équipe première
553097 SC PERPIGNAN NORD 2 : Voir équipe première
509657 ST O. RIVESALTAIS : Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 2 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

530449 BAGES A.S.
AMGHAR Rida N°2547617689 Couvre le PERPIGNAN AC 2024/2025
+deux saisons sans appartenance
2025/2026 - 2026/2027
Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2027 (Art.35.4)

KESSAD Rayhan N°2548055234 Stagiaire
Couvre le FC LE BARCARES
2024/2025 -2025/2026
+deux saisons sans appartenance
2026/2027 - 2027/2028
Et couvrira le Club à partir du 1^{ER} Juillet
2028 (Art.35.4)

KONATE Adama N°9602573672 Formé Club Joueur
TAL HOUARN Cyril N°1465318101

525220 B.E.C.E. F.C. Vallée de l'Agly
ACHLOUJ Hassan N°1499534073
DIALLO Alaye N°2543866282 Couvre le FC CANET 2024/2025
+deux saisons sans appartenance
2025/2026 - 2026/2027
Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2027 (Art.35.4)

NADIR Adennabi N°1405331150
SERRA PUIG Gabriel N°2546986586 Ne couvre pas le Club reste 3 saisons
2024/2025 –
2025/2026 - 2026/2027 sans
appartenance. Et couvrira le club à
partir du 1^{er} juillet 2027. (Art 35.4)

526383 BOMPAS U.S.
BAYEKOLA MILANDOU Christian N°1420149602
ROUGE Thomas N°2544040037 FIA 11/24 Formé au club

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

531415 CABESTANY O.C

BARRIER Mathieu N°2546391660
BOUDRAI Bilal N°2546505071

Formé Club
Couvre le PERPIGNAN OC
2024/2025 – 2025/2026
+deux saisons sans appartenance
2026/2027 - 2027/2028
Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2028 (Art.35.4)

GASQUET LEVALLOIS Alexandre N°9602757793

MEJDOUB Dadi N°2546028293
SOTO Lucas N°2546804770
SOTO Quentin N°2546637122
Joueur

Formé Club
Quota match non réalisé
FIA 11/24 Formé Club
Formé Club
Formé Club

SOUICI Said N°2546188413

525767 CERDAGNE FONT-ROMEU CAPCIR F.C.

CLEMENTE Cédric N°1799621872
JAMES Lenny N°2546021872

Quota match non réalisé

Couvre le PERPIGNAN OC
2024/2025 – 2025/2026
Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2026 (Art.35.4)

527791 ROUSSILLON CANOHES TOULOUGES F.C.

AZOUAOUI AZOUAOUI Yassine N°9603993941
Joueur

EL MAKNASY Abdelah N°2548144557
Joueur

FIA 11/24 Formé Club
Stagiaire Formé Club

10/09/24

MOUKRATI Marouan e N°2546880758
PERONNE Yanis N°2547372836
Joueur

TAHBOUN Mohammed N°9602955924
Joueur

TAHBOUN Yassine N°9602955914
Joueur

TONNELIER Adrien N°2544071676
Joueur

Licence enregistrée hors délai

Formé Club
Stagiaire Formé Club
FIA 11/24 Formé Club
FIA 11/24 Formé Club
FIA 11/24 Formé Club

528678 SALEILLES OC

BELACEL Adam N°2546836566
Joueur

BURNY Quentin N°2546586854
Joueur

Quota match non réalisé

Formé Club
Stagiaire Formé Club

Quota match non réalisé

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMBES Jonas Joueur	N°9604110420	Stagiaire	Formé Club
------------------------	--------------	-----------	------------

Quota match non réalisé

523708 LE SOLER F.C.2 :
531488 CLAIRA SAINT LAURENT F.C.2 :
553097 S.C. PERPIGNAN NORD 3 :
561156 AVENIR FOOT CATALAN :
530100 USEP MM :

Voir équipe première
 Voir équipe première
 Voir équipe première
 Voir équipe première
 Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 3 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

552765 BAHO PEZILLA F.C.

AKRIEB BEN JILALI Samir Joueur	N°9602393487	FIA 11/24	Formé Club
CORNETTO Elegua Joueur	N°2548237333	stagiaire	Formé Club

Quota match non réalisé

Du SACRE CŒUR De Jesus Enzo	N°9605160663	FIA 11/24	Formé Club
GUERIoT Christophe	N°1438914000		
MALIS Sylvain le 31/08/2024	N°1806541510	Stagiaire	Formé Club départ

539217 F.C. DES ASPRES BANYULS DELS ASPRES

ALVAREZ FERRE Alexandre Joueur	N°9604961975	FIA 11/24	Formé	Club
HAIMICHE Zouheir	N°1465314693			Formé Club
HENON Julien	N°2558631908	Stagiaire		Formé Club

581666 BARCARES MEDITERRANEE F.C.

BAR Alexis	N°1931239851		
LAPACHERIE Thibaut	N°2543811556		Formé Club
MAACHI Farid	N°1420481092		
MORTADI Omar	N°2548261493		

Licence enregistrée hors délai
13/11/2024

581934 LES PHOENIX CATALANS CLUB OSR

PARAYRE Romain Joueur	N°2546025585		Formé	Club
--------------------------	--------------	--	-------	------

Licence enregistrée hors délai
26/11/2024

549339 OL DU HAUT VALLESPER :

YAHIA Oussama	N°9604333550	Stagiaire
---------------	--------------	-----------

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

560894 AS JEUNES DU BAS VERNET :

Aucun arbitre

554333 LE BOULOU SAINT JEAN PLA DE CORTS F.C. 2 :

Voir équipe première

564542 RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE 2 :

Voir équipe première

551010 ENTENTE CONFLENTOISE 2 :

Voir équipe première

530449 BAGES A.S 2 :

Voir équipe première

527791 ROUSSILLON CANOHES TOULOUGES F.C. 2 :

Voir équipe première

525220 B.E.C.E. F.C. Vallée de l'Agly 2 :

Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 4 : OBLIGATION D'1 ARBITRE.

582126 FC PIA

MESEURE Mathéo
Joueur

N°2548601974

FIA 11/24

Formé

Club

MOLIMARD Leny
Joueur

N°2548454320

Stagiaire

Formé

Club

QUESADA Nicolas

N°1495319847

Stagiaire

Formé Club

538526 POLLESTRES F.C.

GENIEVRE Thierry
TISSINTI Nassim

N°1411079537

Quota match non réalisé

N°2548503773

Stagiaire

Formé Club

547018 PERPIGNAN A.C

WANG DAI Johnny

N°2548011579

Formé Club

536086 ASC SAINT NAZAIRE

SHPATINA Sexheji

N°9604763428

582049 F.C. ILLE SUR TET NEFIACH :

CANDILLE Thimote
Joueur

N°9602372261

FIA 11/24

Formé

Club

541329 F.C. FOURQUES 582523 F.C. TROUILLAS

RAVEL CARBONEILL Paméla
Joueuse

N°9604736957

Stagiaire

Formé

Club

564620 ATAC OC :
club

Aucun arbitre création de

560631 LES CHAMPIONS DE SAINT JACQUES :

Aucun arbitre

564978 OL ILLIOIS :

Aucun arbitre création de

club

530387 F.C. CERET 2

Voir équipe Première

580858 F.C. SAINT CYPRIEN 2

Voir équipe première

509657 S.O. RIVESALTES 3

Voir équipe première

528678 O.C. SALEILLES 2

Voir équipe première

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

527791 F.C. ROUSSILLON CANOHES TOULOUGES 3
552712 F.C. VILLELONGUE 2 :
553264 PERPIGNAN OC 3 :
530112 THUIR F C 2 :
531415 CABESTANY O.C 2 :

Voir équipe première
Voir équipe première
Voir équipe première
Voir équipe première
Voir équipe première

CLUBS DE JEUNES / FEMININS / FUTSAL NIVEAU DEPARTEMENTAL : OBLIGATION D'1 ARBITRE

L'article 41 du Statut de l'Arbitrage stipule que pour toutes les autres divisions (autres que les seniors libres), les clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes ou de futsal ou de foot loisir ou de féminines : liberté est laissée aux assemblées générales de Ligue pour l'ensemble des districts qui la composent de fixer les obligations. La LFO a décidé qu'un arbitre par club pour ces compétitions est requis (l'équipe libre ou seniors compte pour équipe 1^{ère}). **Ce qui veut dire que les clubs de jeunes ou de futsal ou de foot loisir ou de féminines devront compter dans leur effectif au moins 1 arbitre à partir de la saison 2021/2022 - Dérogation accordée par le Comité Directeur pour les clubs de jeunes Foot Animation aux U13**

CLUBS DE JEUNES : OBLIGATION D'1 ARBITRE

537962 AS PEYRESTORTENCQUE : Aucun Arbitre
547306 A.S VILLENEUVE LA RIVIERE : Aucun Arbitre
564746 FC FENOUILLEDES : Aucun arbitre

CLUBS FEMININS : OBLIGATION D'1 ARBITRE

781262 ESPOIR FEMININ PERPIGNAN :
MONCHABLON Clément N°2547452048 Formé Club
Joueur
Licence enregistrée hors délai
04/09/2024

535399 F.C. F. SAINT FELIU D'AVALL :
GAHERY Ophelie N°1606018494 FIA 11/24 Formée Club
Joueuse
ROGEZ Melvyn N°2548008697 FIA 11/24 Formé Club
Quota match non réalisé
Quota match non réalisé

CLUBS DE FUTSAL : OBLIGATION D'1 ARBITRE

560295 EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN : Club de ligue

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

4- CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION (ART 47)

LES CLUBS EN INFRACTIONS AU 15 JUIN 2025 ET N'AYANT PAS ETE PRELEVEES DE L'AMENDE LORS DU PV N°3 DU 14/03/2025 LE SERONT A L'ISSUE DE CELUI-CI.

N° CLUB	NOM CLUB	Arbitres	Année Infraction	Manquant arbitres	Nombre Mutés	Amende au 15/06/25
552712	FC VILLELONGUE	1	1	1	-2	50 €
554333	FC LE BOULOU SJPC	1	1	1	-2	
530387	FC CERET	1	1	1	-2	50 €
581934	LES PHOENIX CATALANS	0	1	1	-2	
560894	A.S. JEUNES DU BAS VERNET	0	3	1	-6	
560631	LES CHAMPIONS ST JACQUES	0	3	1	-6	
535399	FC FEMININ ST FELIU D'AVALL	0	1	1	-2	50 €
781262	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN	0	1	1	-2	

5- CLUB DU DISTRICT QUI BENEFICIE DE MUTES SUPPLEMENTAIRES (ART 45)

N° CLUB	NOM CLUB	Nombre de muté(s) autorisé(s)
561156	AFC	2
564542	RACING PERPIGNAN MED.	2
539217	F.C. ASPRES	2
552765	F.C. BAHO PEZILLA	2
581666	F.C. BARCARES MED.	1
531415	O.C. CABESTANY	2
523708	F.C. LE SOLER	2
530112	F.C. THUIR	1
582126	FC PIA	1
527791	R.F. CANOHES TOULOUGES	1

Les clubs doivent demander et informer la commission, par écrit, de l'équipe choisie pour le(s) muté(s) supplémentaire(s) avant le début des championnats.

6- CLUB DU DISTRICT QUI BENEFICIE D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE AU TITRE D'UNE EQUIPE FEMININE

Tout club qui engagera au moins 1 équipe FEMININE de U15 à SENIORS dans un CHAMPIONNAT EXCLUSIVEMENT FEMININ, qu'il soit DEPARTEMENTAL ou REGIONAL et dont l'équipe disputera jusqu'à la fin sa compétition, pourra bénéficier, la saison suivante d'un(e) joueur (se) "muté(e)" supplémentaire .../...

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

.../... sous réserve de ne pas être en infraction avec le Statut de l'Arbitrage, qu'il fera évoluer dans l'équipe de District de son choix et définie avant le début des compétitions.

***LIMITE A 1 MUTE UNIQUEMENT, QU'ELLE QUE SOIT LA CATEGORIE DE L'EQUIPE FEMININE ET LE NOMBRE D'EQUIPE ENGAGEE.**

N° CLUB	NOM CLUB
550123	CANET RFC
527791	RF CANOHES TOULOUGES
538526	FC POLLESTRES
580858	FC ST CYPRIEN
536086	ASC ST NAZAIRE
529240	AS PRADES
549339	OL HAUT VALLESPYR
531488	FC CLAIRA ST LAURENT
530112	FC THUIR
539217	FC DES ASPRES
552765	FC BAHU PEZILLA
552756	FC ALBERES ARGELES

Les clubs doivent demander et informer la commission, par écrit, de l'équipe choisie pour le(s) muté(s) supplémentaire(s) avant le début des championnats.

Pour la Commission
Le Président Jean-Luc GARCIA



Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 25/06/25 PV N°36

Président : Roger MARTIN

Secrétaire de séance : Joseph PISCITELLO

Présents : Gérard PEREZ, Jean-Pierre SOJAT

Excusés : Didier CHOBEAUX, Nicolas GADEA, Vincent GRISORIO, Hassan KOTANI, Pierre-Luc SICARD

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*
- *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.*

Match D4 P/A du 16/04/25 N°28820841

FC THUIR 2 / CHAMPIONS ST JACQUES 2

REPRISE DE DOSSIER

▪ La Commission des Règlements et Contentieux déclare que le dossier a été soumis à l'instruction, conformément à l'article 3.3.2.1. de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFF, en ce qui concerne :

- **Mr GRACIES David**, licence n°2546997843, joueur du FC PIA.
Motif : suspicion de fraude sur identité.
- **Le club des CHAMPIONS ST JACQUES** N° d'affiliation 560631
Motif : club susceptible d'avoir fait jouer un joueur sous fausse identité

▪ Après relecture des différentes pièces du dossier et lecture du rapport de l'instructeur nommé par le comité de direction, la Commission des Règlements et des Contentieux a convoqué, conformément à l'article 3.3.4.2.1 de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFF, les personnes suivantes munies de leur licence et d'une pièce d'identité, pour sa réunion du mercredi 25 juin 2025, à 18 heures 30 :



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

. Monsieur BEN AMAR Jamel, licence n°1495314165, arbitre officiel de la rencontre

. THUIR FC 2 :

Monsieur YAKAR Karim, licence n°1410900376, arbitre assistant 1

. CHAMPIONS SAINT JACQUES :

Monsieur BAPTISTE Tony, licence n°9603254742, président du club

Monsieur GIMENEZ Dawson, licence n°2546586931, capitaine

Monsieur GIMENEZ Eloim, licence n°2546587017, joueur

Monsieur MAILLE John, licence n°2545009608, arbitre assistant 2

. FC PIA :

Monsieur GRACIES David, licence n°2546997843, joueur

Le mercredi 25 juin 2025, à 18h30, des personnes convoquées et désignées nominativement ci-dessus :

- l'arbitre officiel, retenu par des obligations professionnelles est absent excusé.
- les 4 membres des CHAMPIONS SAINT JACQUES, en voyage d'agrément en ESPAGNE, ne se sont pas présentés à la convocation. Ils sont absents excusés.
- le joueur du club de THUIR FC n'a pas donné suite à la convocation et n'a avancé aucune raison. Il est donc absent non excusé.
- le joueur du club de FC PIA, visé par une suspicion de fraude sur l'identité, n'a pas donné suite à la convocation et n'a avancé aucune raison. Il est donc également absent non excusé.

Se sont présentés spontanément à la convocation :

- Madame PASTOR Isabelle, secrétaire au club du FC PIA, licence n°9604730932

- Monsieur MOINARD Jordan, président du FC PIA, licence n°1425327407

Ces 2 personnes déclarent ignorer les agissements de Monsieur GRACIES David, qu'il est bien licencié au FC PIA et qu'ils ne parviennent plus à le joindre. Il n'a pas répondu aux nombreuses sollicitations pour se présenter ce jour au district.

Ne pouvant en l'état établir de manière formelle les faits de fraude sur identité d'un joueur, la Commission des Règlements et des Contentieux **convoque une nouvelle et dernière fois**, conformément à l'article 3.3.4..2.1 de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFF, les personnes suivantes munies de leur licence et d'une pièce d'identité, pour sa réunion du **mercredi 2 juillet 2025, à 18 heures 30** :

. Monsieur BEN AMAR Jamel, licence n°1495314165, arbitre officiel de la rencontre

. THUIR FC 2 :

Monsieur YAKAR Karim, licence n°1410900376, arbitre assistant 1



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

. CHAMPIONS SAINT - JACQUES :

Monsieur BAPTISTE Tony, licence n°9603254742, président du club

Monsieur GIMENEZ Dawson, licence n°2546586931, capitaine

Monsieur GIMENEZ Eloim, licence n°2546587017, joueur

Monsieur MAILLE John, licence n°2545009608, arbitre assistant 2

. FC PIA :

Monsieur GRACIES David, licence n°2546997843, joueur

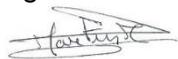
▪ **Noté que :**

- Le joueur GRACIES David licence N°2546997843 du FC PIA a fait l'objet d'une mesure conservatoire à dater du 09/06/2025 et ce, jusqu'à comparution, au motif qu'il est susceptible d'avoir participé à la rencontre citée en rubrique sous une fausse identité.

Les personnes convoquées sont informées qu'elles peuvent :

- **présenter leurs observations écrites préalablement à l'audience ;**
- **être assistées d'un interprète dans le cas où elles ne parlent pas suffisamment la langue française ;**
- **être assistées ou représentées par toute personne de leur choix (si dirigeants 3 maximum) ;**
- **consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;**
- **demander, 48 heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de leur choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance ;**
- **le président de la commission pouvant refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives ;**
- **Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, ils disposent du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir.**

Le Président
Roger MARTIN



Le Secrétaire de Séance
Joseph PISCITELLO



Prochaine réunion le
Mercredi 02/04/25

